

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TAI-APASQ

En vigueur du 20 avril 2021 au 19 avril 2022 à moins qu'une entente soit signée d'ici là

Cachets minimums *

1 à 199 place(s)	200 à 399 places	400 à 599 places	600 à 899 places	900 places et plus
Décors 2 720,56 \$	Décors 3 479,77 \$	Décors 4 239,00 \$	Décors 5 314,55 \$	Décors 5 694,18 \$
Costumes 2 720,56 \$	Costumes 3 479,77 \$	Costumes 4 239,00 \$	Costumes 5 314,55 \$	Costumes 5 694,18 \$
Éclairages 2 151,14 \$	Éclairages 2 404,22 \$	Éclairages 2 783,82 \$	Éclairages 3 479,77 \$	Éclairages 3 669,59 \$
Son 2 151,14 \$	Son 2 404,22 \$	Son 2 783,82 \$	Son 3 479,77 \$	Son 3 669,59 \$

Taux horaire minimum * - services rendus (non prévus au contrat)

1 à 199 place(s)	200 à 399 places	400 à 599 places	600 à 899 places	900 places et plus
Décors 25,32 \$	Décors 27,84 \$	Décors 32,91 \$	Décors 37,96 \$	Décors 43,02 \$
Costumes 25,32 \$	Costumes 27,84 \$	Costumes 32,91 \$	Costumes 37,96 \$	Costumes 43,02 \$
Éclairages 25,32 \$	Éclairages 27,84 \$	Éclairages 32,91 \$	Éclairages 37,96 \$	Éclairages 43,02 \$
Son 25,32 \$	Son 27,84 \$	Son 32,91 \$	Son 37,96 \$	Son 43,02 \$

Redevances minimums* - dès la 1^{re} représentation
1,75% du cachet négocié

*Lorsqu'un contrat prévoit un maximum de 9 représentations, les tarifs minimums du cachet, des redevances et du taux horaire ne s'appliquent

Déductions et contribution sur toutes les rétributions

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	5% déduction
CSAS part producteur	13% contribution

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective TAI-APASQ